

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 2 décembre 2025

### Question urgente

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question urgente suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur :

« Dans les derniers jours et semaines, plusieurs investigations journalistiques, publiés notamment par Der Standard et le média russe en exil Meduza, ont mis en évidence les liens étroits entre la Croix-Rouge russe (CRR) et le Kremlin, qui se traduit dans une implication croissante de la CRR dans des activités et efforts activités de propagande en soutien à la guerre d'agression que mène la Russie en Ukraine depuis plus de trois ans. Il apparaît notamment que la CRR collabore étroitement avec le Mouvement des Premiers, une organisation nationaliste de jeunesse piloté par le Kremlin. Ce mouvement organise, entre autres, les jeux de simulation de guerre « Zarnitsa » et, en coopération avec la CRR, des compétitions de premiers secours auxquelles participent également des enfants issus des régions ukrainiennes occupées. La collaboration avec ce mouvement est ainsi explicitement mentionnée comme un objectif stratégique dans la feuille de route de la CRR à l'horizon 2028. D'autres révélations indiquent la présence physique de la CRR dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie. Une enquête basée sur des fuites provenant du Kremlin a révélé que l'État russe aurait financé la CRR pour ouvrir des bureaux dans ces régions. À titre d'exemple, l'antenne de la CRR de Donetsk publie régulièrement des photos de ses activités sur les réseaux sociaux, tandis que celle de Zaporijjia figure officiellement dans un registre de l'État russe. Ces pratiques contreviennent de manière flagrante aux principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, selon lesquels chaque société nationale doit se limiter à opérer sur son propre territoire, dans le respect de la neutralité, de l'impartialité et de l'indépendance.

Parallèlement, la CRR continue à bénéficier de financements substantiels de la part du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC).

Selon les informations publiées récemment, ces versements ont même augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine. En 2024, le CICR et l'IFRC auraient ainsi versé ensemble 13,5 millions d'euros à la CRR, ce qui représenterait plus de 25% du budget annuel. Dans ce contexte, il est pertinent de remarquer que le CICR et l'IFRC perçoivent leurs financements pour une large part de contributions de donateurs internationaux, parmi lesquels de nombreux États et institutions, dont l'Union européenne.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

- Quelle est la position du Gouvernement à la suite de ces révélations ? Le cas échéant, quelles actions envisage-t-il pour garantir que chaque comité national de la Croix-Rouge respecte pleinement les standards et principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ?
- Compte tenu du principe de neutralité de la Croix-Rouge, à combien se sont élevées les contributions du Luxembourg à la Croix-Rouge en 2024 et en 2025, et quelles mesures le Gouvernement a-t-il mises en place pour s'assurer que ces fonds ne bénéficient pas à la Croix-Rouge russe ?
- Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre afin de prévenir que les financements versés à la Croix-Rouge ne profitent à un comité national qui ne respecterait pas ses obligations ou agirait en contradiction avec les principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député